

Cette action peut être cofinancée dans le cadre du programme Interreg FranceWallonie-Vlaanderen qui bénéficie du soutien financier du FEDER. Ou du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « emploi et inclusion » 2014-2020. Ou du fonds CUD

Appel à propositions Formation Operateur de production

Actions de Formation pour l'Emploi pour Demandeurs d'emploi et Actions Formation pour salariés en insertion

1. Contexte :

L'association a pour objet, sur le bassin d'emploi de la région dunkerquoise, de favoriser le retour à l'emploi, la formation tout au long de la vie, l'insertion sociale et professionnelle, le maintien, le développement de l'activité et de l'emploi ainsi que l'aide à la création et à la reprise d'entreprise, et ce, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire ou encore de l'intégration à l'emploi des personnes souffrant de handicaps ou des personnes âgées dépendantes.

Elle développe ses activités en partenariat avec les acteurs institutionnels, économiques et sociaux intervenant sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de la Flandre dunkerquoise.

Entreprendre Ensemble porte notamment :

- La Maison De l'Emploi
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- La Mission Locale
- L'Ecole de la 2ème chance Côte d'Opale
- Le Bureau Information Jeunesse
- L'Espace Information sur la Formation
- La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

Entreprendre Ensemble bénéficie du soutien de l'Union Européenne et des principaux acteurs institutionnels, économiques et sociaux intervenant sur le territoire avec qui elle construit l'ensemble de ses plans d'actions.

Entreprendre Ensemble est partenaire associé du projet Interreg « Compétences sans frontières », projet cofinancé dans le cadre du programme Interreg FranceWallonie-Vlaanderen qui bénéficie du soutien financier du FEDER.

Un des objectifs du projet est de favoriser la montée en compétences des demandeurs d'emploi du Dunkerquois en vue d'occuper des postes d'opérateurs de production agro alimentaire en Flandre occidentale.

Ainsi à l'aide de financement dans le cadre de ce projet, Entreprendre Ensemble souhaite mettre en œuvre

- une Action de Formation pour l'Emploi (AFE) transfrontalière pour des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes (DELD voir DETLD, BRSA, habitant des Quartiers Politiques de la Ville) accompagnés par Entreprendre Ensemble.

Cette action de formation sera également ouverte à des salariés en insertion pour le compte de divers employeurs de salariés en insertion grâce aux financements du fond de professionnalisation de la CUD.

Elle permettra également aux stagiaires de bénéficier **d'une formation complémentaire au centre de formation agro-alimentaire du VDAB à Roselaere en Belgique.**

Ces actions visent à monter en compétences ces publics afin d'accélérer leur retour à l'emploi. Ces compétences sont celles recherchées par les employeurs du Dunkerquois comme de la Flandre occidentale dans tous les domaines d'activité visés. Une fois acquises par les publics, elles leur permettent d'augmenter leur employabilité.

2. Descriptif de la prestation :

Entreprendre Ensemble souhaite être accompagné par un partenaire du territoire dans une démarche de formation et d'insertion professionnelle dans le domaine de **la production industrielle manufacturière et agroalimentaire**.

En effet, afin de faciliter l'accès à l'emploi de demandeurs d'emploi et des salariés en insertion jeunes et adultes, sur des postes **d'agent de production ou de fabrication, technicien de production ou agent de conditionnement dans l'industrie manufacturière et/ou agro-alimentaire**, sur le Dunkerquois comme en Flandre occidentale, Entreprendre Ensemble souhaite former un groupe sur de :

1- Découverte des conditions d'exercice en entreprises industrielles manufacturières et agro-alimentaires :

- Connaissance des métiers des industries manufacturières et agro-alimentaires
- La communication sur ligne de production

2- Sécurité et hygiène en entreprises industrielles manufacturières et agro-alimentaires :

- les principes élémentaires de sécurité des biens et des personnes en industrie manufacturière et agro-alimentaire : les procédures, conduites à tenir, analyse des risques, les équipements de protection, etc
- les règles d'hygiène alimentaires : méthode HACCP, tenue ...
- Gestes et postures adaptées au métier d'opérateur de production sur ligne
- Habilitation électrique BS BE Manœuvre
- Caces R389 cat 1.

3- Module production et qualité en entreprises industrielles manufacturières et agro-alimentaires :

- production : les paramètres de conduite et de réglage, connaissance du vocabulaire technique et du fonctionnement des machines, compréhension et utilisation des documents de fabrication
- Initiation à la démarche qualité : les principales normes, les procédures et méthode de suivi de la qualité, le contrôle et auto contrôle de la fabrication

Ce module devra faire l'objet **de mises en pratiques par le travail sur une ligne de production, l'utilisation de machines automatisées...**

4- 1^{er} niveau de maintenance des lignes de production

- Les types de maintenances rencontrées sur une ligne de production
- La place de l'agent de production dans cette maintenance y compris préventive
- Initiation à la maintenance mécanique, hydraulique, automatique et électrique réalisable directement par l'agent de fabrication

Ce module devra faire aussi l'objet **de mises en pratiques sur une ligne de production,**

5- Apprentissage du néerlandais en relation avec le métier – 20h à 30h

- Vocabulaire de communication simple entre salariés
- Vocabulaire technique de l'agent de production **notamment en termes de sécurité**

6- Stage en entreprise de 70h

Le prestataire devra apporter son appui à la recherche de lieux de stage en donnant aux apprenants une liste des partenaires entreprises mobilisables.

Le stage sera placé en fin de formation. Il fera l'objet d'une évaluation par le centre de formation en entreprise.

Le stage pourra se faire dans une entreprise Belge et pour cela le centre de formation devra mobiliser le dispositif **Mobinov** de la Région Hauts de France. De ce fait l'organisme de formation devra être obligatoirement inscrit à **Mobinov**.

7- Formation au VDAB de Roselaere

Cette action de formation complémentaire d'une durée d'une semaine sera organisée conjointement par Entreprendre Ensemble et le VDAB avec le centre de formation du Dunkerquois. **Elle sera obligatoire pour le groupe.**

Son positionnement dans le calendrier de l'action sera étudié lors de l'établissement du calendrier définitif de l'action.

Durée maximale de l'action : environ 210h de formation en centre + 70h de stage + 35h de temps de formation au VDAB

Groupe de 5 à 10 personnes

Lieux de l'action : territoire de Dunkerque

3. Modalités de réponse

L'organisme de formation proposera un parcours complet de formation correspondant aux modules ci-dessus.

Sa réponse comportera dans un

➤ 1^{er} dossier inférieur à 8 pages :

- les modalités de positionnement, organisation d'une réunion d'information collective, passage de tests et entretiens si nécessaire
- les prérequis attendus des publics
- les contenus pédagogiques, modalités et volumes horaires des différents modules et s'il s'agit de théorie ou pratique.
- les exigences en termes de port d'EPI lors de la formation devront être précisées. Elles seront communiquées dès la phase de recrutement et au démarrage de l'action.
- un accompagnement professionnel individualisé en fin de formation en dotant les stagiaires de la formation d'outils et de méthodes pour faciliter un retour à l'emploi : CV, relation avec réseau d'entreprise etc...
- La remise d'un livret individuel comprenant les compétences acquises, des différentes habilitations, le niveau de néerlandais, le bilan du stage en entreprise.
- le nombre de stagiaire minimum et maximum requis par l'OF pour constituer un groupe.
- les modalités de suivi administratif : les convocations, les émargements, la gestion des retards et des absences, les suivis des stagiaires à 3 mois et à 6 mois après la fin de la formation.
- les modalités d'annulation et de modification de la commande
- les coordonnées (mail et téléphonique) de la personne référente de la convention qui sera passée avec Entreprendre Ensemble.
- **une attestation d'assurance de l'organisme de formation pour la prise en charge des apprenants sur le lieu de formation sera demandée.**

➤ 2^e dossier

Le devis de l'action, sachant que contraint par le FSE l'action ne pourra pas être supérieure à 25 000€.

Le cout global de la formation avec le cout horaire par apprenant

Le coût horaire sera indiqué en HT et TTC, et l'organisme précisera s'il est non assujetti à la TVA.

Le prestataire précisera s'il facture ou pas les heures d'absence des apprenants.

Une proposition de calendrier de réalisation d'une 1^{ere} action au 2^e trimestre 2019.

La programmation d'un bilan intermédiaire et final avec la remise du livret lors du bilan final.

➤ 3^e dossier

Les ressources humaines allouées à l'action : les noms et CV des intervenants dans l'action, et des formateurs diplômés et/ou expérimentés permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles en production et en maintenance liées aux objectifs de la formation.

Le réseau d'entreprise pouvant aider aux stages.

➤ 4e dossier

Les ressources matérielles. Les plateaux techniques et les matériels de qualité et aux normes en précisant le nombre de machine de production, nombre de ligne ou chaîne de production automatisées ou pas etc... Avec si possible des photos et la liste des matériels.

Pour les réponses numériques, vos fichiers devront être inférieurs à 10 Mo pour ne pas être rejetés.

4. Conventionnement, suivi et facturation pour les actions qui seront mises en place.

4.1 Conventionnement

Avant le démarrage des actions, une convention sera signée entre le prestataire retenu et Entreprendre Ensemble. Cette convention, précisera les modalités de partenariat entre le prestataire et Entreprendre Ensemble, notamment sur les informations suivantes :

- L'intitulé de formation ;
- Les dates de réalisations de l'action de formation
- Le nombre de jours ;
- Le nombre d'heures ; et le nombre d'heures par module ;
- Le nombre de bénéficiaires ; les noms et prénoms des bénéficiaires
- Le coût pédagogique horaire ; le coût global
- Une attestation d'assurance de l'OF sur la prise en charge des apprenants sur le lieu de formation.

4.2 Suivi des actions

La traçabilité des heures de formation se fera par le biais de feuilles d'émergence collectives hebdomadaires spécifiques FSE précisant les noms des apprenants, les horaires de présence signés à la ½ journée par le stagiaire et par le formateur. Ce document doit comprendre les logos de l'ensemble des financeurs. Un modèle de feuille d'émergence conforme sera fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

Le partenaire devra se soumettre à tout audit qualité ou de contrôle de la part des financeurs y compris des organismes de contrôle des instances communautaires au même titre qu'Entreprendre Ensemble.

4.3 Facturation et règlement

A l'issue de la formation, le prestataire devra transmettre une facture au prorata des heures effectivement réalisées accompagné des pièces justificatives exigées suivantes :

- feuilles d'émergence d'Entreprendre Ensemble dûment complétée et signée. Les feuilles d'émergence de l'organisme ne sont pas recevables.
- les attestations de formations
- le cas échéant les certifications et habilitations ou leur copie si celles-ci sont remises en main propre aux stagiaires. Dans ce cas, l'organisme le précisera à Entreprendre Ensemble

En cas d'absence d'un ou de plusieurs stagiaires à une formation, l'organisme appliquera les modalités qu'il aura précisé dans sa réponse comme demandée au point 3. Modalités de réponse.

Le règlement de la prestation se fera au vu des éléments quantitatifs et qualitatifs fournis et en fonction des dites modalités.

4.4 Obligations liées aux financements FEDER

Le prestataire devra faire figurer obligatoirement les logos du FEDER et Entreprendre Ensemble et le cas échéant de la CUD-Dunkerque Grand littoral, sur TOUS les documents et supports utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émergence, attestation de formation, site internet, bilans, tableau de suivi etc...

Une information sur le financement FEDER INTERREG devra être faite auprès des participants.

5. Critères de choix

Les critères de choix de l'offre retenue avec pondération sont:

- Tarif horaire/stagiaire 40%
- Contenu pédagogique et innovation 40%
- Calendrier 10%
- Localisation de la formation + lieux d'accueil des apprenants 10%
- Un organisme de formation agréé Mobinov.

Une attention particulière sera portée sur l'organisme qui

-> aura la capacité de proposer une prestation axée sur la mise en situation réelle et pratique sur des plateaux techniques conséquents pour pouvoir accueillir 10 apprenants.

-> proposera une pédagogie individualisée et différenciée

-> sera force de proposition

6. Modalités de réponse

Date limite de réponse : 5 septembre 2019.

Période d'engagement et de réalisation de(s) l'action(s) : 1^e septembre 2019 au 31 août 2020 et selon les demandes.

Calendrier d'une première action : démarrage 7 ou 14 octobre 2019, 1 semaine VDAB, stage semaine 50 et/ou 51

Réponse à envoyer sous **format électronique (< à 10 MO)** par email à

martine.verstraete@eedk.fr

et courrier postal à

Entreprendre Ensemble, Martine VERSTRAETE, 66 rue des Chantiers de France, 59951 DUNKERQUE.